



Congés sans soldes pour une fin de contrat avec rupture conventio

Par **luisarmd**, le **13/11/2010** à **17:51**

Bonjour, rnUn employeur souhaite faire une rupture conventionnelle, mais il ne veut pas payer d'indemnité, il veut que son salarié soit en « congés sans solde », ou « absence non rémunérée » pour une période équivalent au montant de l'indemnité. rnCette configuration est t'elle possible légalement, rnY a-t-il un risque quelconque pour le salarié rnAutrement dis, un salarié dispose de congés, il a l'accord de son employeur pour une rupture conventionnelle, mais ce dernier ne veut pas payer l'indemnité. rnLégalement il doit la payer, il veut donc « la compenser « sur les CP non pris, pour épuré le compteur, rnLe salarié sera donc présent pour ce temps, mais sera noté « congés sans solde » rnLa question est donc pour moi essentiellement a ce niveau, rnY a-t-il un risque pour le salarié, d'avoir comme mentions « congés sans solde » et ce notamment pour une fin de contrat. rnmerci